Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260402-DEL2026_03_04-DE

République Française

Guingamp
Gwengamp

Délibération

du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 30 mars 2026

—

Nombre de conseillers
-en exercice : 29
-présents : 25
-représentés : 4

Le trente mars 2026, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-trois mars 2026, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme CORBEL Peggy, M. GOUDALLIER Benoît, M. AATACH Houssain, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, Mme LE GALL Déborah, M. MONFORT Charles Adjoints, M. DE QUELEN François, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme LE GRAET Carole, Mme TANVEZ Katell, M. GARREC Loïc, M. BLEJEAN Ronan, Mme LEROY Charline, M. KERHERVE Steven, M. LE LAY Tugdual, M. SAINT-CAST Nicolas, M. LE PILLOUER Maël, Mme LALANDE Christine, M. PAPION Lionel, M. KERLOGOT Yannick, Mme LE BOURDOULOUS Fabienne, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : Mme TISSIER Isabelle, M. BERTHE Thomas, Mme DUCLOS Anne, Mme CIVY Anne-Marie, respectivement représentés par Mme CORBEL Peggy, M. GOUDALLIER Benoît, Mme LE GALL Déborah, M. LE GOFF Philippe.

Secrétaire : M. LE PILLOUER Maël

DEL2026-03-04-FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Philippe le Goff

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales) soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres. Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée. Le maire est président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par un vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion. A noter que ces commissions ne sont pas soumises aux règles du quorum.

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal la création de 11 commissions chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil et de travailler sur les projets, les actions et dossiers relevant de leurs compétences.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260402-DEL2026_03_04-DE

Ces commissions sont les suivantes :

La commission des finances traitera notamment des questions relevant du budget, du contrôle de gestion, de la fiscalité, des emprunts et plus globalement de tout se rapportant aux finances de la collectivité
La commission des ressources humaines traitera notamment des dossiers relevant des ressources humaines, des relations sociales, des relations avec les organismes paritaires et les organisations syndicales externes et internes, de la formation du personnel, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, des lignes directrices de gestion, de la qualité de vie au travail et de l'égalité hommes femmes.
La commission urbanisme, aménagement, affaires foncières traitera notamment des dossiers relevant de l'urbanisme et du droit de préemption urbain, de la gestion du droit des sols, des affaires foncières, de la planification urbaine, de la police des bâtiments menaçant ruine, de la publicité, des enseignes, de la politique de l'habitat.
La commission environnement et biodiversité, traitera des dossiers de renaturation, de la protection des espaces naturels, la gestion différenciée des espaces verts, des plantations, des politiques de sensibilisation à la biodiversité, à l'éco pâturage.
La commission sports et vie associative traitera notamment des dossiers relevant des activités sportives, de la programmation et de la gestion des équipements sportifs et des relations avec les associations sportives
La commission culture et associations traitera notamment des dossiers relevant de la programmation et de la diffusion culturelles, de la lecture publique, des relations avec les associations culturelles, des différents espaces culturels de la ville et de l'éducation artistique et culturelle ainsi que des jumelages
La commission patrimoines traitera notamment des dossiers relevant de la valorisation et de la connaissance du patrimoine matériel et immatériel et des actions en faveur du devoir de mémoire
La commission affaires scolaires, éducation, enfance, jeunesse traitera notamment des dossiers relevant des écoles, de la restauration scolaire, des activités périscolaires et extrascolaires, du centre de loisirs, des relations avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves, du conseil municipal des enfants.
La commission communication traitera notamment des dossiers relevant de la communication externe, des relations publiques, des publications municipales quelles qu'elles soient
La commission travaux, cadre de vie traitera notamment des dossiers relevant de la voirie de l'éclairage public, de la signalisation, du stationnement, des espaces publics, de la propreté urbaine, des travaux dans les bâtiments communaux,
La commission des marchés publics ; commission informelle distincte de la commission d'appels d'offres obligatoire en vertu du code des marchés publics qui fera l'objet d'une délibération spécifique

Il est proposé **8** élus par commission
De ce fait, l'application des pourcentages liés à la répartition des sièges donne les résultats suivants :
Majorité Philippe LE GOFF : 6.60 soit 6 membres
Minorité Yannick KERLOGOT : 1.10 soit 1 membre
Minorité Gaël ROBLIN : 0.30 soit 1 membre

Il est fait appel à candidatures pour désigner les membres de chaque commission.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260402-DEL2026_03_04-DE

ADOPTE la liste des commissions suivantes

- La commission des finances
- La commission des ressources humaines
- La commission urbanisme, aménagement, affaires foncières
- La commission environnement et biodiversité
- La commission sports et vie associative
- La commission culture et associations
- La commission patrimoines
- La commission affaires scolaires, éducation, enfance, jeunesse
- La commission communication
- La commission travaux, cadre de vie
- La commission des marchés publics

FIXE le nombre de conseillers siégeant dans ces commissions à 8 membres

DESIGNE les élus appelés à siéger dans ces commissions

- **La commission des finances**
  - M. Houssain AATACH
  - Mme Alix BRISSONNEAU
  - Mme Myriam SANZ
  - Mme Carole LE GRAET
  - M. Steven KERHERVE
  - M. Nicolas SAINT-CAST
  - M. Gaël ROBLIN
  - Mme Christine LALANDE

- **La commission des ressources humaines**
  - Mme Isabelle TISSIER
  - Mme Peggy CORBEL
  - M. Charles MONFORT
  - Mme Déborah LE GALL
  - M. Loïc GARREC
  - Mme Armelle LE BLEIZ
  - Mme Charline LEROY
  - M. Houssain AATACH
  - M. Yannick KERLOGOT

- **La commission urbanisme, aménagement, affaires foncières,**
  - Mme Marie-Agnès POGAM PIRIOU
  - Mme Anne DUCLOS
  - Mme Katell TANVEZ
  - Mme Alix BRISSONNEAU
  - M. Thomas BERTHE
  - Mme Déborah LE GALL
  - Mme CIVY Anne-Marie
  - M. Lionel PAPION

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260402-DEL2026_03_04-DE

- **La commission environnement et biodiversité**
  - Mme Marie-Agnès POGAM PIRIOU
  - M. Benoît GOUDALLIER
  - M. Steven KERHERVE
  - M. Houssain AATACH
  - Mme Isabelle TISSIER
  - Mme Peggy CORBEL
  - Mme Carole LE GRAET
  - M. Yannick KERLOGOT

- **La commission sports et vie associative**
  - M. Charles MONFORT
  - Mme Charline LEROY
  - Mme Myriam SANZ
  - M. François DE QUELEN
  - M. Isabelle TISSIER
  - M. Déborah LE GALL
  - M. Thomas BERTHE
  - Mme Fabienne LE BOURDOULOUS

- **La commission culture et associations**
  - M. Thomas BERTHE
  - M. Ronan BLEJEAN
  - Mme Anne DUCLOS
  - Mme Katell TANVEZ
  - Mme Carole LE GRAET
  - Mme Marie-Agnès POGAM PIRIOU
  - M. Gaël ROBLIN
  - M. Yannick KERLOGOT

- **La commission patrimoines**
  - Mme Anne DUCLOS
  - M. Ronan BLEJEAN
  - Mme Carole LE GRAET
  - Mme Katell TANVEZ
  - M. Maël LE PILLOUER
  - M. Thomas BERTHE
  - Mme Marie-Agnès POGAM PIRIOU
  - M. Lionel PAPION

- **La commission affaires scolaires, éducation, enfance, jeunesse**
  - Mme Isabelle TISSIER
  - M. François DE QUELEN
  - M. Thomas BERTHE

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260402-DEL2026_03_04-DE

- M. Armelle LE BLEIZ
- Mme Anne-Marie CIVY
- Mme Déborah LE GALL
- Mme Peggy CORBEL
- Mme Fabienne LE BOURDOULOUS

- **La commission communication**
  - M. Tugdual LE LAY
  - Mme Carole LE GRAET
  - Mme Katell TANVEZ
  - Mme Anne DUCLOS
  - M. Houssain AATACH
  - M. Charles MONFORT
  - M. Marie-Agnès POGAM PIRIOU
  - Mme Fabienne LE BOURDOULOUS

- **La commission travaux, cadre de vie**
  - M. Benoît GOUDALLIER
  - M. Tugdual LE LAY
  - M. Steven KERHERVE
  - Mme Marie-Agnès POGAM PIRIOU
  - Mme Isabelle TISSIER
  - Mme Déborah LE GALL
  - Mme Armelle LE BLEIZ
  - Mme Christine LALANDE

- **La commission des marchés publics**
  - M. Benoît GOUDALLIER
  - Mme Peggy CORBEL
  - M. Thomas BERTHE
  - Mme Charline LEROY
  - Mme Anne-Marie CIVY
  - Mme Katell TANVEZ
  - Mme Déborah LE GALL
  - Mme Christine LALANDE

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire
Philippe LE GOFF

MAIRIE DE GUINGAMP (Côtes d'Armor)

Le secrétaire,
Maël LE PILLOUER